



## Engagement à souscription de compte courant d'associé au capital de la SAS EMC2

A renvoyer complété et signé à

SAS EMC2  
Chez Mr Volpato  
21 Impasse Ravel  
34920 Le Crès

Je soussigné(e), Prénom(s) ..... Nom .....  
Adresse

Code Postal ..... Commune ..... Pays :

N° de téléphone..... Adresse mail :.....

J'agis en mon nom

Je suis représentant légal du mineur souscripteur désigné ci-après  
qui deviendra à sa majorité actionnaire de la SAS EMC2

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Je suis déjà associé coopérateur d'EMC2 avec .....parts sociales souscrites pour  
un montant de.....€.

**Je m'engage à ouvrir un compte courant d'associé au sein de la SAS EMC2 :**

**Je déclare par la présente m'engager à apporter à titre de compte courant d'associé de la société ci-dessus mentionnée un montant de .....€ (montant recommandé :400 euros afin d'optimiser le soutien financier de la Région Occitanie dans le cadre dispositif « 1 euro de la Région pour 1 euro citoyen » qui plafonne à 500 euros/citoyen l'aide financière de la Région).**

**Je m'engage par la présente à établir un chèque bancaire de**

.....  
euros à l'ordre de SAS EMC2 lorsque celle-ci sollicitera le versement de la somme  
**correspondant à mon présent engagement.** Ce chèque sera déposé au compte de  
la SAS EMC2, Banque Populaire, 7 avenue de Nîmes, 34000 MONTPELLIER.

Fait à .....le.....

Signature :

## Engagement à souscription de compte courant d'associé au capital de la SAS EMC2

Je préviendrai la coopérative de mes changements d'adresse électronique. J'accepte que la coopérative ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative.

J'atteste rédiger ce bulletin en 2 exemplaires et en conserver un exemplaire.

Fait à .....

le .....

Signature :

### **Facteurs de risques liés à l'investissement financier**

***L'attention du souscripteur est attirée sur le risque de la perte partielle ou totale de l'investissement que comporte un investissement dans une société. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne.***

## Extrait des statuts de la SAS Energie Montpellier Collectif Citoyen

### **Article 13 - Avances en comptes courants**

*Les associés peuvent, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la Société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en comptes courants.*

*Les montants et les conditions de mise à disposition et de retrait de ces avances sont déterminés d'un commun accord entre l'associé intéressé et le Comité de gestion dans le respect des limites légales.*

*Les comptes courants peuvent être rémunérés, à condition que le capital souscrit ait été entièrement libéré*